

**CANADA**

**Province de Québec**

**Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 4 novembre 2019 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**Sont présents :**

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse

M. Gilles Richard, conseiller

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Julie Paiement, conseillère

Mme Audrey Robitaille, conseillère

M. Éric Bélanger, conseiller

**Absences motivées :**

Mme Christiane Cyr, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

**Assistance**

Quelques citoyens (9) assistent à la rencontre.

**Ouverture de la séance ordinaire**

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

**ORDRE DU JOUR**

**000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 000-01** Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 000-04** Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

## **100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **110**     **Conseil et personnel municipaux**

- 110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019
- 110-02** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2019 à 15h
- 110-03** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2019 à 15h30
- 110-04** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2019
- 110-05** Lettre à William Amos
- 110-06** Substitut à la MRC

### **130**     **Gestion financière et administrative**

- 130-01** Adoption des comptes payés d'octobre 2019
- 130-02** Adoption des comptes dus d'octobre 2019
- 130-03** Adoption des salaires d'octobre 2019
- 130-04** Annulation de comptes à recevoir
- 130-05** Demande de commandites – Alliance autochtone
- 130-06** Demande de commandites – Chevaliers de Colomb
- 130-07** Paiement du PERO
- 130-08** Vente de terrain – chemin de la Baie-au-Sable
- 130-09** Appropriation au surplus
- 130-10** Nomination d'un vérificateur externe

## **200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01** Prévisions budgétaires 2020 - RIAM
- 200-02** Entente avec la MRC – Salle communautaire
- 200-03** Kilométrage à 0.80

## **300 - TRANSPORT**

- 300-01** Achat de calcium
- 300-02** Entente de dépôt de neige avec monsieur Doré (**reporté**)

**300-03** Camps touristiques La Pointe à David / Entretien hivernal 2019-2020

**400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 500-01** Création d'un comité de pilotage
- 500-02** Adoption du document cadre de la politique PFM-MADA
- 500-03** Adoption du plan d'action PFM-MADA (**reporté**)
- 500-04** Création d'un comité de suivi PFM-MADA (**reporté**)

**600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-01** Avis de motion – Règlement 077
- 600-02** Avis de motion – Tarifications des permis
- 600-03** Projet de règlement – Modification art. 4
- 600-04** Ajout de titre d'emploi
- 600-05** Création comité d'urbanisme et environnement

**700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION**

- 700-01** Responsable de la bibliothèque
- 700-02** Paiement – Terrain de tennis
- 700-03** Entente Gino Odjick

**800 – CORRESPONDANCE**

**900 - VARIA**

**1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

**1100 – Levée de la séance**



**O-041119-263      Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**AJOURNEMENT**

La séance est ajournée pour 5 minutes, il est 19h05, proposé par Jocelyne Lyrette.

Reprise de la séance à 19h08 propose par Jocelyne Lyrette.

**1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

Monsieur St-Amour remercie le conseil pour le programme de subvention pour les petites rénovations.

**O-041119-264      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-265      Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2019 à 15h**

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2019 à 15h, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-266**      **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2019 à 15h30**

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2019 à 15h30, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-267**      **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2019**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-268**      **Lettre à M. William Amos**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de faire parvenir une lettre de félicitations au nouveau député, monsieur William Amos pour sa victoire du 21 octobre dernier.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-269**      **Substitution à la MRC**

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que le conseiller Gilles Richard soit nommé substitut pour représenter la municipalité de Grand-Remous lors des séances publiques 2020 de la MRCVG, en l'absence de la mairesse Jocelyne Lyrette.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-270**      **Présentation et adoption des comptes payés d'octobre 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes payés d'octobre 2019 soient adoptés, au montant de 137,580.38 \$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-271**      **Présentation et adoption des comptes à payer d'octobre 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes dus d'octobre 2019 soient adoptés, au montant de 36,470.62 \$.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-272**      **Présentation et adoption des salaires payés d'octobre 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les salaires payés d'octobre 2019 soient adoptés, au montant de 63,991.53 \$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-273**      **Annulation de comptes à recevoir**

**ATTENDU QUE** quelques comptes à recevoir sont présents et/ou que certains représentent un solde minime;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'annuler les comptes à recevoir suivants :

- Stéphane Gervais	1.14
- Services Cloutier	0.31
- Municipalité de Déléage	0.56
- Municipalité d'Aumond	0.39
- Domaine Bitobi	0.44
- Marc Charrette	7.24

**TOTAL 10.08\$**

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-274 Demande d'aide financière  
Alliance autochtone**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser une contribution financière de 500 \$ à l'Alliance autochtone pour le Noël des enfants qui aura lieu le 14 décembre 2019.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-275 Don au Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de contribuer un montant de 500\$ aux Chevaliers de Colomb, lors du concours de panache qui se tiendra le 23 novembre 2019.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-276 Paiement de facture au PERO**

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser le 2<sup>e</sup> versement au PERO, au montant de 17,246.25\$ taxes incluses.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-277**      **Vente de terrain**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le conseil accepte l'offre de 500\$ pour la vente du terrain situé au 55, chemin de la Baie-au-Sable à monsieur Pierre Charlebois et ayant le numéro de lot 4 168 576 ;

Il est également résolu que l'entente inclut la démolition de la roulotte qui se trouve présentement sur ledit terrain et le nettoyage de celui-ci ;

Les honoraires professionnels sont totalement à la charge de l'acquéreur.

La mairesse Jocelyne Lyrette et le directeur général Jean-Marie Gauthier sont autorisés à signer le contrat.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-278**      **Appropriation au surplus**

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu de s'approprier une somme de 31,711.71\$ à même le surplus non affecté afin de combler l'écart à payer pour la construction du terrain de tennis.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-279**      **Nomination d'un vérificateur externe**

**ATTENDU QUE** le 8 juillet 2019 le conseil a adopté la résolution O-080717-173 à l'effet d'envoyer des demandes de soumissions sur invitation à des firmes de vérificateurs externes, 2019-2020-2021 ;



**ATTENDU QU'À** la date limite de dépôt, soit le 8 août 2019, aucune soumission fut déposée de la part d'aucune des sept firmes invitées ;

**ATTENDU QUE** suite au 8 août, des recherches furent entreprises afin de trouver une firme intéressée à faire la vérification externe ;

**ATTENDU QUE** suite à ces recherches, deux firmes ont répondu et ont déposé une soumission, dont voici les résultats :

- |                      |                                 |
|----------------------|---------------------------------|
| - Dignard Ethier CPA | 2019 : 25,294.50 taxes incluses |
|                      | 2020 : 26,444.25 taxes incluses |
|                      | 2021 : 27,594.00 taxes incluses |
| - Amyot Gélinas CPA  | 2019 : 17,821.00 taxes incluses |
|                      | 2020 : 18,396.00 taxes incluses |
|                      | 2021 : 18,971.00 taxes incluses |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'embaucher la firme Amyot-Gélinas CPA pour la vérification externe pour les années 2019-2020-2021, selon la soumission déposée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, conformément à l'article 966 du Code municipal.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-280**

**Adoption des prévisions budgétaires de la RIAM pour 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit adopter le budget 2020 de la Régie intermunicipal de Maniwaki Haute-Gatineau ;

**CONSIDÉRANT QU'À** l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice

financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence ;

**CONSIDÉRANT QU'ELLE** indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités ;

**DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu à l'unanimité des membres présents que le budget 2020 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 687 829\$.

La quote-part de la municipalité de Grand-Remous est fixée à 15,029 \$ pour 2020.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-281**

**Salle Jean-Guy Prévost**  
**Entente avec la MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique du Québec oblige les MRC à déposer un plan de sécurité civile qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QU'À** l'intérieur de ce plan, les MRC doivent identifier un centre d'hébergement substitut et/ou temporaire ainsi qu'un centre de coordination avec une alimentation électrique autonome ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau ne possède pas de telles infrastructures ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grand-Remous possède une salle communautaire pouvant répondre aux critères pour être utilisée pour l'hébergement de sinistrés et comme centre de coordination, le cas échéant, cette salle étant équipée du matériel indispensable (cuisines, toilettes suffisantes, génératrice) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grand-Remous est limitrophe au territoire non organisé de la MRCVG ;

**CONSIDÉRANT QUE** les locaux ainsi utilisés en cas de sinistre seraient loués au coût réel et jugé raisonnable par la municipalité et la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu de mettre à la disposition de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau la salle Jean-Guy Prévost, en cas de sinistre dans les TNO de la MRC, au coût réel et jugé raisonnable par la municipalité et la MRC.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-282**

**Taux de kilométrage**

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le taux du kilomètre soit fixé à 0.80 / kilomètre lorsqu'un pompier et/ou premier répondant utilise son véhicule lors d'une sortie avec la remorque utilisée pour un sauvetage hors route.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-283**

**Mandat à l'union des municipalités du Québec**  
**Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Grand-Remous a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document

d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020 ;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1. du *Code municipal* ;

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Proposé par **Jacques Rodgers**

Et résolu :

**QUE** la municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2020 ;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

Le point 300-02 est reporté.

#### **O-041119-284      Camps touristiques La Pointe à David / Entretien hivernal 2019-2020**

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que les deux parties acceptent de reconduire pour la saison 2019-2020 l'entretien hivernal de la partie du chemin Baskatong appartenant aux camps touristiques La pointe à David avec une majoration de 2%, au coût de 4 437.82\$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **O-041119-285      Création d'un comité de pilotage PFM-MADA**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de Grand-Remous d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés

(MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aînés de son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Grand-Remous est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés ;

**CONSIDÉRANT** que le cheminement de la PFM et du MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés`

**CONSIDÉRANT** que la PFM et le MADA sont une manière de penser et d'agir qui concerne les champs d'intervention d'une municipalité ;

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu

**QUE** la municipalité de Grand-Remous procède à la création d'un comité de pilotage PFM-MADA sous la responsabilité de l' élu responsable de questions familiales et aînées (RQFA).

Le comité de pilotage PFM-MADA aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM :
  - En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
  - En recommandant des projets porteurs des préoccupations « famille » et « aînés ».
- De proposer un projet de politique familial, un plan d'action pour la famille fusionnée à un plan d'action pour les aînés afférent à la politique aînés de la MRCVG et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
  - En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité ;
  - En priorisant les éléments du plan d'action ;

- En favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale et des aînés ;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM-MADA ;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM-MADA ;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance ;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité/MRC à intégrer le principe « penser et agir famille-aînés ».

**QUE** ce comité soit constitué de :

- Mme Julie Paiement (RQFA)
- Mme Danielle Brulotte (représentante des aînés, santé)
- Mme Ginette Paquin (représentante des aînés, éducation)
- Mme Marie-Rose Lefebvre (représentante des aînés, habitation aînés)
- Mme Annie Légaré (représentante de la famille, bénévole à l'école & membre des super maman)
- M. John Rodgers (représentant des aînés, loisirs)
- La ressource en communication du plan d'action PFM-MADA de Grand-Remous (ressource potentiellement partagée avec d'autres municipalités)
- La future coordination MADA de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau issue du programme de soutien et à la mise en œuvre des plans d'action MADA (Volet 2)

*Sur invitation*

- M. Mario Danis, Agent de liaison à la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau, responsable du comité « Municipalisation du développement social »

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-286**

**Adoption du document cadre de la politique de la famille**

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité de Grand-Remous d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses familles ;

**CONSIDÉRANT** le financement reçu du ministère de la Famille pour l'élaboration d'une politique de la famille ;

**CONSIDÉRANT** le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage PFM-MADA de la municipalité de Grand-Remous et qui a été présenté au conseil municipal ;

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu

**QUE** la municipalité de Grand-Remous adopte le document cadre de la politique de la famille tel que présenté par son comité de pilotage PFM-MADA.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

Le point 500-03 est reporté.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

Le point 500-04 est reporté.

**O-041119-287**

**Avis de motion**

Un avis de motion est donné par **Audrey Robitaille** afin de présenter un projet de modification au règlement # 077, chapitre IV, article 4.0



**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-288**      **Avis de motion**

Un avis de motion est donné par **Julie Paiement** afin de déposer un projet de règlement à la séance du 2 décembre 2019, concernant les tarifs 2020 pour les permis et les certificats.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-289**      **Projet de règlement**

Un premier projet de règlement est présenté afin de modifier l'article 4.0 du règlement no 077, chapitre IV.

La modification se lit ainsi ;

- Aucun permis n'est exigé pour des travaux de rénovation évalués à un montant inférieur ou égal à 1000\$, sauf s'il s'agit d'un agrandissement, et ce, de quelques natures qu'il soit.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-290**      **Ajout de titre**

**ATTENDU QUE** madame Christiane Gagnon fut autorisée par la résolution # E-161019-257 à signer des permis au nom de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** madame Gagnon doit communiquer régulièrement avec d'autres inspecteurs ou à l'occasion, avec une firme privée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'ajouter un titre d'emploi à madame Christiane Gagnon, soit celui de "inspecteur municipal adjoint".

Toutefois, il est entendu que ce titre n'a aucune influence sur la rémunération de l'employée.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-291**      **Création comité d'urbanisme et environnement**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de créer un comité d'urbanisme et d'environnement.

Ce comité sera composé de :

- Mme Jocelyne Lyrette, mairesse
- M. Gilles Richard, conseiller
- M. Jacques Rodgers, conseiller
- Mme Julie Paiement, conseillère
- Inspecteur et/ou substitut

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-292**      **Responsable de la bibliothèque**

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que madame Josée Corriveau soit nommée responsable de la bibliothèque et autorisée à recevoir la formation nécessaire.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-293**      **Terrain de tennis**

**ATTENDU QUE** le projet de construction du terrain de tennis est complètement terminé.

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser le paiement total à la firme PC Court, au montant de 72, 606.71 \$ incluant les taxes.

Le montant est ventilé comme suit :

- Fondation J.C Branchaud	7.000
- Subvention MRCVG	27,588
- Remboursement TPS/TVQ	6,307
- Surplus non affecté	31,711.71

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-041119-294**

**Entente du Centre Gino Odjick**

**ATTENDU QUE** la Ville de Maniwaki a déposé un projet d'entente pour l'utilisation de Centre Gino Odjick à la majorité des municipalités de la MRC ;

**ATTENDU QUE** la part de la municipalité de Grand-Remous est calculée à 7,568\$ pour l'année 2020 ;

**ATTENDU QUE** la ville de Gracefield a confirmé son refus de participation ;

**ATTENDU QUE** dans un courriel daté du 29 octobre 2019 et envoyé par Dinah Ménard, trésorière à la Ville de Maniwaki, celle-ci confirme que la Ville de Maniwaki assumera la perte de revenu de Gracefield, et par effet, il n'y aura aucune modification au calcul des quotes-parts ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte l'entente proposée par la Ville de Maniwaki.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Le conseiller **Éric Bélanger** vote contre la résolution.

**Adoptée à la majorité**

**2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**O-071019-295**    **Levée de la séance**

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h32 précis.

**Adoptée à l'unanimité**

**Jocelyne Lyrette**  
**Mairesse**

**Jean-Marie Gauthier**  
**Directeur général**

**Je, Jocelyne Lyrette, mairesse de la municipalité de Grand-Remous, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code Municipal du Québec.**

